

Die erste Seite

Autor(en): **Aubert, Jean-François**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur**

Band (Jahr): **53 (1973-1974)**

Heft 5: **Wie liberal ist die Schweiz?**

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Die erste Seite

LA SUISSE EST-ELLE LIBÉRALE? Question «molle», pour ainsi dire, parce que vous pouvez répondre n'importe quoi sans courir le risque d'un démenti brutal. Essayons, toutefois, d'en tirer quelque chose.

1. D'abord, le libéralisme est une affaire de degré, et c'est pour cela, justement, que le point ne peut pas être tranché d'une façon nette. Il n'y a pas d'Etat totalement libéral. Il n'y en a pas non plus de totalement tyrannique. Dans l'échelle, la Suisse occupe une place avouable; il faut une bonne dose de hargne pour le nier.

2. La liberté, en Suisse, est juridiquement garantie par la Constitution et par les lois. Ceux qui s'estiment lésés ont des actions et des recours. Mais il est normal que ces procédures se heurtent à des barrières, parce qu'on ne conçoit guère qu'une personne puisse, au nom du libéralisme, diffamer son prochain, polluer les rivières ou démolir l'Etat. Notez que la solution des conflits d'intérêts doit être constamment revue et qu'on peut toujours faire mieux. Par exemple, on pourrait permettre aux étrangers de tenir des discours politiques. Ce serait sans doute un progrès, mais on ne nous empêchera pas de penser que, comparé aux arrestations nocturnes et aux exécutions sommaires, il s'agit là d'un détail.

3. La liberté est vaine, si l'on ne s'en sert pas. Il y a bien des gens qui, touchés dans leur situation juridique, ne se défendent pas, parce qu'ils sont faibles, qu'ils ont peur ou qu'ils ne savent pas comment s'y prendre. On les aiderait à bon compte en créant, dans chaque district, un office de renseignement. Non pas pour concurrencer le barreau, mais pour donner aux justiciables l'occasion d'expliquer gratuitement leurs soucis et de recevoir un premier conseil. Certains greffes de tribunaux, certaines caisses de compensation jouent fort bien ce rôle. On devrait le généraliser.

4. Mais la liberté souffre encore de tout un réseau de contraintes privées. Nous ne parlons pas des influences économiques, auxquelles une législation bien faite permet de résister. Nous pensons, plus simplement, à la famille, aux amis, aux connaissances. Il y a une foule de choses que nous ferions, si nous étions seuls, et que nous ne faisons pas, crainte de nuire à nos enfants, de nous brouiller avec nos voisins ou d'embarrasser de quelque manière notre vie sociale. Ces entraves sont de tous les temps et de tous les pays. On les oublie parfois, mais elles suffisent à rendre relatifs bien des discours sur la liberté.

Jean-François Aubert
